



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Commune de Chasteaux

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011187-0004 du 27 juin 2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

approuvé date 7 février 2011 aléa Mouvement de terrain

Les documents de référence sont: Consultable sur Internet: oui non

* Règlement du P.P.R. Mouvement de terrain

* la carte de zonage réglementaire du P.P.R. à l'échelle 1/5000ème

* les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des 29 décembre 1999

(inondations, coulées de boue et mouvement de terrain) 6 août 2001 (inondations et coulées de boue) et 30 novembre 2010 (inondations et coulées de boue)

Ces documents sont consultables en mairie et à la préfecture (bureau DRCL3 ou SIACEDPC)

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

date effet

Les documents de référence sont: Consultable sur Internet: oui non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III zone 0

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

* cartographie indicative du zonage réglementaire du P.P.R. Mouvement de terrain, à l'échelle 1/25000ème

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour

TULLE, le

06 JUIL 2011

Le Préfet,

Alain ZABULON

Date d'élaboration de la présente fiche 27 juin 2011